

Comité syndical du 14 février 2022

[DL 2022_02/04](#)

DÉCLARATION D'INTENTION DE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'UN OUTIL DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le mardi 8 février 2022**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, **le lundi 14 février 2022 à 14h30**.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, GIRARDI, LORENZELLI, MASSET, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET, VERGNÉ (22)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par Mme BONNEAU, M. CAMANI par M. DERC, Mme GARGOWITSCH par M. MASSET, M. KLEIBER par Mme TONIN, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. LERDU par M. VERDELET, M. PICCOLI par M. CAMINADE, M. ROSO par M. BARJOU (9).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 22

Représentés : 9

TOTAL : 31

Intervenants extérieurs : M. Philippe BOURGAREL, payeur départemental ; Ludivine LOUETTE (KPMG)

[DL 2022_02/04](#)

DÉCLARATION D'INTENTION DE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'UN OUTIL DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Le Syndicat a pour mission de traiter les déchets ménagers et assimilés des 9 intercommunalités qui le composent. Ces déchets représentaient en 2021 environ 66 000 tonnes.

Suite à la fermeture de l'ISDND de Nicole le 31/12/2020, le Syndicat a dû augmenter la capacité de traitement de son dernier site en activité (Monflanquin) afin de limiter l'augmentation des coûts financiers et environnementaux liés à l'exportation vers d'autres départements.

Or, cette augmentation de capacité, consentie par la Préfecture sur une durée de 4 ans, vient réduire la « durée de vie » du casier 17 actuellement exploité sur Monflanquin.

Ainsi, ValOrizon doit aujourd'hui trouver une solution pour le traitement de ses déchets à partir de l'année 2032 (fin d'exploitation du casier 17).

En parallèle, l'agglomération d'Agen a signé en juillet 2018 un contrat de délégation de service public de 15 ans pour l'exploitation de l'incinérateur dont elle est propriétaire au Passage d'Agen. L'Agglomération souhaite donc également entrer dans une phase d'étude prospective pour trouver une solution de traitement de ses déchets d'ici 10 ans.

Enfin, face aux obligations réglementaires de réduction des déchets et aux efforts consentis par les intercommunalités pour permettre cette réduction ; les projections de tonnages au niveau départemental se chiffrent à 60 000 tonnes pour tout le département d'ici 2030.

Un chiffre qui pourrait permettre la création d'un nouvel outil de traitement.

C'est pour répondre à ces questionnements que le Syndicat souhaite lancer, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, une étude d'opportunité pour la création d'un outil départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant que le marché d'études à lancer se situera en-dessous des seuils des marchés formalisés pour lequel le Président possède une délégation,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'acter l'engagement du Syndicat dans la prospection pour la création d'un outil départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariats et autres documents contractuels avec l'Agglomération d'Agen pour le lancement de cette étude ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 24 février 2022

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 24/02/2022